

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	11 Décembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	11 Décembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ (**arrivée à 20h19**), Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 19h13**), Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Rachid BENYAHIA Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h17**) Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT
Madame Emma ABREU

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur de la commande publique et des achats F/H

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 332-14 et L. 332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Ville de Villeparisis

Vu l'avis favorable du comité social territorial qui s'est tenu le 3 Décembre 2024,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 9 décembre 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

La création d'un emploi permanent de directeur de la commande publique et des achats dans un grade du cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet pour exercer les missions suivantes :

-Gérer les procédures de marchés publics au regard des impératifs juridiques, techniques et de temps en temps en lien avec les gestionnaires du service,

-Assurer la régularité et la pertinence des modes de dévolution et de passation de la commande publique à travers le choix des procédures,

-Conseil, assistance et recensement des besoins des services,

-Relire et valider les documents administratifs (avis d'appel public à la concurrence, acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP) rédigés par les gestionnaires sur la base de documents types pour les marchés non complexes (marchés de travaux ordinaires),

-Être garant de la cohérence de l'ensemble des documents mis en ligne sur le profil d'acheteur (documents administratifs et techniques) ;

-Donner les consignes aux gestionnaires pour les documents administratifs (avis d'appel public à la concurrence, acte d'engagement, règlement de consultation) et rédiger les CCAP pour les marchés complexes (TIC, PI, FCS, travaux spécifiques)

-Vérifier des documents pour le contrôle de légalité, le règlement des litiges, la veille juridique et prospective, les relations avec la Préfecture

-Assurer le lien avec les directions (vérification de la cohérence des réponses aux questions posées en cours de procédure)

-Assurer une relecture juridique des rapports d'analyse (cohérence entre commentaires et notes, argumentaire en cas d'irrégularité, suspicion d'OAB),

-Préparer les CAO en lien avec l'agent du service, présenter en collaboration avec les directions concernées en CAO les marchés qui lui sont attribués,

-Valider les courriers aux entreprises, rédiger les courriers complexes,

-S'assurer de la mise à jour des tableaux de bord,

-Assurer une veille juridique,

- S'impliquer dans les projets du service (Marco, guide achat...),
- Être source de proposition d'amélioration des procédures, documents types...,
- Suppléer les agents du service, en cas d'absence (programmée ou non) sur le suivi des dossiers,
- Gestion des achats publics,
- Optimisation des achats et gestion du magasin

Article 2 :

Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu du niveau d'expertise attendue pour ce poste et la pérennisation de la politique mise en place.

Article 3 :

Que l'agent devra justifier d'un niveau d'étude universitaire équivalent au niveau 6 (BAC+3) ou d'une expérience avérée dans le domaine des finances publiques. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et qu'il percevra le régime indemnitaire alloué aux fonctionnaires territoriaux, ainsi que la prime annuelle.

Article 4 :

Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette **période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.**

Article 5 :

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents y afférents,

Article 6 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 7 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 6 pouvoirs

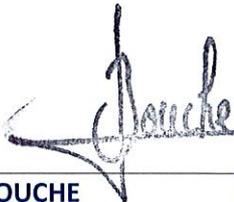
32 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

<p>Signature</p> 	<p>Signature</p> 
<p>Frédéric BOUCHE Maire</p>	<p>Maria ALVES Secrétaire de séance</p>



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20241219-24_10165-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024